



FÈRE-CHAMPENOISE NORMÉE

Mai 2024



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

AGENCE  
NATIONALE  
DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

# Le petit Ferton n°5

**PLACE CLEMENCEAU**

Vendredi 17 mai, 14 juin, 12 juillet, et 13 septembre 2024  
de 18 h à 22 h

Producteurs locaux, artisans,  
commerçants,  
restauration sur place,  
animation musicale

# MARCHÉ Nocturne

## CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE

La Cérémonie commémorative du 79<sup>ème</sup> anniversaire de l'Armistice se déroulera le mercredi 8 mai avec le programme suivant :

- ❖ 10 h 45 : rendez-vous au Monument aux Morts
- ❖ 11 h 00 : dépôt de gerbe
- ❖ 11 h 15 : dépôt de gerbe à la borne de la Voie de la Liberté av. Charles de Gaulle
- ❖ 11 h 30 : dépôt de gerbe à la Mairie.

## la fête des voisins

La fête des voisins se tiendra le **vendredi 31 mai 2024**. Comme l'an passé, nous vous proposons de tester un dispositif préparatoire 100 % digital pour une fête des voisins 100 % humaine.

Afin d'être plus respectueuse de l'environnement, et souhaitant réduire son empreinte carbone, les organisateurs ne fournissent plus de « kit ». Vous pouvez télécharger ceux-ci gratuitement sur le site de l'équipe de la fête des voisins : [www.lafetedesvoisins.fr](http://www.lafetedesvoisins.fr)

**NOUVEAU !** Gagnez la possibilité de remporter un panier gourmand ! Envoyez vos meilleurs souvenirs de l'évènement via Facebook, Instagram, ou LinkedIn, ou à l'adresse suivante : [info@immeubleenfete.com](mailto:info@immeubleenfete.com)

## ÉLECTIONS : PROCURATION

Les prochaines élections européennes se dérouleront le dimanche **9 juin 2024** afin d'élire les représentants au Parlement Européen en un seul tour. **Si vous êtes absent ou si vous ne pouvez pas vous déplacer en bureau de vote**, vous pouvez donner procuration à une personne de confiance, qui devra être inscrite sur une liste électorale. Vous pourrez utiliser la télé procédure « Maprocuration » à partir du lien suivant : [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr) ou en vous connectant avec le télé-service <http://franceconnect.gouv.fr/>. Déplacez-vous ensuite dans un commissariat ou à la gendarmerie pour faire vérifier votre identité et valider votre procuration.

Si vous ne pouvez pas ou ne souhaitez pas effectuer votre démarche sur internet, vous devrez vous présenter en personne devant l'autorité habilitée (tribunal d'instance, commissariat de police ou gendarmerie) muni d'une pièce d'identité. Vous remplirez le formulaire cerfa 14952\*03.

**Les procurations sont établies toute l'année ; il est recommandé d'effectuer les démarches suffisamment tôt avant un scrutin pour que la mairie puisse enregistrer la procuration. Si celle-ci n'a pas été reçue par la mairie, le mandataire ne sera pas admis à voter.**

## PERMANENCES

### Assistante sociale

Tous les vendredis de 10 h à 12 h à la maison médicale,  
uniquement sur rendez-vous au 03.26.80.51.49

### OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Mardi 21 mai 2024 de 9 h 30 à 11 h 30 à la Communauté de Communes  
au 150 rue des Verriers

## AGENDA

- ◆ 8 mai : cérémonie commémorative de l'Armistice
- ◆ 17 mai : marché nocturne
- ◆ 31 mai : fête des voisins
- ◆ 9 juin : élections européennes

Pour paraître dans le prochain rendez-vous, les associations doivent envoyer leurs articles **avant le 15 de chaque mois** sur la boîte mail [accueil@fere-champenoise.fr](mailto:accueil@fere-champenoise.fr) Tel : 03 26 42 40 35



Retrouvez nous sur le site Internet IPNS distribué par la commune

Directeur de publication : Gérard GORISSE

